



**Ecole primaire Jean de La Fontaine**  
**Procès verbal**  
**Conseil d'école**  
**Jeudi 1<sup>er</sup> Mars 2018**

**Présents :**

Représentants des parents : M GOYARD (PS)- Mme BOSSET (MS/GS A)- M SOYER (CP)- Mme FEDERICO (CE1)- Mme MICHAUD (CE2)- Mme DELORME (CM1)- M LESCURE (suppléant)- Mme SOLIMEO (suppléante)

Représentants de la mairie - Mme BERREZ-Mme ROGIC

Secrétaire de mairie : Mme LECLERCQ

Présidente du Sou des Ecoles : Mme FONTAINE

Enseignants : Mmes BERTHIN, DOUX, FERREIRA, FERRAND, GUERIN, LAPALUS, NUGUET-SMAIL, DELEAUD, M. BUISSON

Excusés : Mme SŒUR (inspectrice de l'éducation nationale), Mmes PERCHERON, PICARD, ROBERJOT et VASSEUR (représentantes des parents), Mmes GANDRE, GUICHARD, MACHILLOT et POTIGNON (enseignantes), M PAGNOTTE (DDEN), M. JONDET (représentant de la mairie), M.DESPRET (enseignant).

La séance a débuté à 18h15.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie SOLIMEO

**Ordre du jour :**

- Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Charte Internet
- Bilan des actions pédagogiques du 2<sup>ème</sup> trimestre
- Actions pédagogiques à venir
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Bilan des coopératives scolaires
- Intervention du Sou des écoles
- Questions des parents à destination de la mairie et de l'école

**Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Mme GUERIN a rappelé le rôle du PPMS. Selon les termes du BO de novembre 2015, c'est un document opérationnel propre à chaque école « qui permet de faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités ». Il a été remis à jour du fait, entre autres, du changement d'équipe.

Depuis la rentrée 2017, le PPMS se décline en 3 volets :

- Le volet commun (volet 1) dans lequel on trouve la description de l'école, l'emplacement des malles, les effectifs (élèves et personnel), l'annuaire de crise et comment déclencher l'alarme ;
- Le volet « risque majeur » (volet 2) dans lequel sont répertoriés les risques pour l'école ainsi que les missions du personnel. Pour l'école de Sancé, les risques sont les accidents industriels et les tempêtes.
- Le volet « attentat intrusion » (volet 3) dans lequel sont notifiés, entre autres, les procédures pour s'échapper ou s'enfermer.

Un exercice a déjà eu lieu le mercredi 13 décembre 2017 : il s'agissait d'un exercice pour apprendre à s'enfermer. L'objectif a été de mettre les élèves et les adultes travaillant dans l'école en situation "réelle" pour appréhender au mieux ces situations de crise et les questions de sécurité et de responsabilité qui en résultent.

Le bilan de cet exercice est positif : les enfants, dans l'ensemble, ont respecté les consignes de sécurité. Chaque adulte a pu effectuer ses missions ou vérifier la faisabilité de celles-ci. Cet exercice a permis surtout d'améliorer l'aspect matériel (portes qui ne se ferment pas, absence de piles dans les lampes torches...)

A la suite de cet exercice un premier document d'informations a été donné aux familles sur lequel il était entre autre noté les fréquences radio à écouter en cas d'incident. Prochainement, un second document expliquant le plan Vigipirate, le PPMS et les conduites à tenir en cas d'accident majeur sera communiqué aux familles.

Avant la fin de l'année scolaire un deuxième exercice aura lieu : il s'agira d'un exercice de fuite.

## Charte Internet

La circulaire n°2004-035 du 18-02-2004 sur l'usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et la protection des mineurs indique l'obligation de la mise en place d'une charte d'utilisation d'Internet. Cette charte doit être présentée en Conseil d'école, annexée au règlement intérieur de l'école et signée par les élèves et leurs parents, s'ils sont mineurs.

La mise en place d'une charte d'utilisation permet de déterminer un cadre d'utilisation et de responsabiliser les élèves dans leurs usages d'internet dans l'enceinte de l'école. Il s'agit de faire confiance aux élèves tout en les mettant en garde contre les abus et les dérives possibles.

La charte doit être en relation avec les différents types d'activités menées ou à venir au sein de l'école (recherche d'information sur le web - forum - messagerie - téléchargement de fichiers...).

L'explication du contenu de cette charte par l'ensemble des adultes (enseignants, parents..) aux élèves est essentielle.

Les Enseignants Référents aux Usages du Numérique des circonscriptions de Mâcon sud et de Mâcon nord ont rédigé une charte de l'élève et nous ont autorisés à l'utiliser pour l'école. (ci-joint la charte)

Dans les jours à venir, chaque enfant de l'élémentaire recevra un exemplaire de cette charte qui sera expliquée dans chaque classe. Un travail plus approfondi sur l'usage d'Internet sera fait à partir du CE2. Cette charte sera collée dans le cahier de liaison et sera à faire signer par les parents.

## Bilan des actions pédagogiques du 2<sup>ème</sup> trimestre et actions pédagogiques à venir

	<b>Actions pédagogiques du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>Actions pédagogiques à venir</b>
<b>PS MS/GS A MS/GS B</b>	-Musique avec intervention de Cécile Benoit tous les 15 jours -Médiathèque tous les 15 jours -14/12/17: "représentation" au repas des aînés (chants) -19/12/17: Spectacle "Dans mon sac à sons" Ello Papillon (financé par le Sou des Ecoles) -25/01/18: Fête de la Galette (Maternelle) -02/02/18: Chandeleur -Bilan médical fait par la PMI pour les PS et certains élèves de MS.	-Prévision d'un projet avec une intervenante en arts plastiques  -En mai: visite au Musée des Ursulines  Tout est en lien avec le projet annuel « exprimer ses émotions »
<b>CP</b>	-Musique avec intervention de Cécile Benoit tous les 15 jours -21/12/17 : Projection de Myrtille et la lettre au Père Noël au Cinémarivaux offerte par le Sou des Ecoles.	Semaine du 12 au 23/03 : évaluations de milieu d'année organisée par la circonscription de Mâcon sud.
<b>CE1</b>	-Depuis le 02/02/18 : cycle piscine le vendredi (8 séances) - 16/03 : médiathèque	Les CE1 vont enregistrer leurs écrits et les MS/GS B vont les écouter et tenter de retrouver les émotions exprimées et leur répondre.
<b>CE2</b>	-Projet "école et cinéma": 16/11/17 : projection de Petites z'escapades de chez Folimage au Cinémarivaux -Musique avec intervention de Cécile Benoit : Projet Nougaro -04/12/17 : Participation à la journée du handicap	Projet court-métrage : -jeudi 8 mars, matin : demi-journée d'initiation au cinéma d'animation avec Karine Miralles (Labodanim) -jeudi 15 mars matin : école et cinéma, Kirikou et la sorcière (Cinémarivaux)

	<p>-26/01/17, 02/02/18, 09/02/18 : séances à la médiathèque (lecture et jeux sur tablette) -Depuis le 30/01/18 : cycle piscine le mardi (8 séances)</p> <p>Projet jardin et développement durable CE1 et CE2 (germination de graines ; plantation ; construction d'une maison à insectes voire un composteur)</p>	<p>-lundi 26 mars : journée d'intervention de Karine Miralles (Labodanim) : début de réalisation de notre court-métrage -2 autres journées consacrées à notre court-métrage : les mardi 24 et lundi 30 avril. Ce projet est financé par la Mairie et le Sou des Ecoles.</p>
<p><b>CM1</b> <b>CM2</b></p>	<p>-Projet école et cinéma : 20/11/17 : projection de Jiburo au Cinémarivaux -Musique avec intervention de Cécile Benoit : Projet Nougaro -04/12/18 : Participation à la journée du handicap -11/01/18 : spectacle au théâtre de Mâcon « Dormir Cent ans » financé entièrement par le Sou des Ecoles <u>-Pour les CM1 :</u> 07/02/18 : Collège Schuman : Début du projet Dis-moi dix mots Formaval : Projet Kin Ball <u>-Pour les CM2 :</u> Permis Internet : intervention de la gendarmerie, remise officielle des permis à fixer. Formaval : Projet Flag-Rugby Projet "Acteurs et spectateurs" : Jeu de saynètes de théâtre en classe</p>	<p>-Du 12 au 16 mars 2018 : Séjour à Bellecin (39) Cycle piscine après les vacances d'avril  -20/03/18 : projection de Phantom Boy dans le cadre du projet Ecole et Cinéma financé par la coopérative scolaire. -Brevet de sécurité routière : date à fixer avec la Prévention routière <u>-Pour les CM1 :</u> Projet Dis-moi dix mots sur tous les tons en lien avec le collège Schuman Formaval : Projet Kin Ball 07/06/18 : Soirée Cabaret dans le cadre du voyage lecture (en partenariat avec la médiathèque de Sancé)  <u>-Pour les CM2 :</u> Projet "Acteurs et spectateurs": Jeu de saynètes de théâtre en classe / Liaison théâtre avec la classe de 5° SEGPA de Schumann : visite du théâtre le 03/05 puis échange de représentation le 18/06 Juin : création de vidéos You Tube dans le cadre du voyage lecture (en partenariat avec la médiathèque de Sancé) à voir sur la chaîne de la médiathèque. L'Europe à l'école : intervention le 17/05 de David Arnaud, chargé de mission à la Région.</p>
<p><b>Classe passerelle</b></p>	<p>-Projet école et cinéma : 20/11/17 : projection de Jiburo au Cinémarivaux Musique avec intervention de Cécile Benoit : Projet Nougaro 04/12/18 : Participation à la journée du handicap 11/01/18 : spectacle au théâtre de Mâcon « Dormir Cent ans » financé entièrement par le Sou des Ecoles pour les plus grands et projection de Myrtille et la lettre au Père Noël au Cinémarivaux offerte par le Sou des Ecoles, pour les plus jeunes. Séances à la médiathèque les mardis de décembre, janvier et février (lecture histoires, jeux/activités sur tablette, temps libre pour découvrir des livres)</p>	<p>15/03/18 : Projection de Kirikou dans le cadre du projet Ecole et Cinéma au Cinémarivaux</p>

La plupart de ces activités sont rendues possibles grâce au financement par la Mairie, le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire. L'équipe enseignante remercie la Mairie et le Sou des Ecoles pour l'attention qu'ils portent à ces projets ainsi que le personnel de la médiathèque pour leur investissement et leur disponibilité. Pour toute l'école, le carnaval est prévu le **jeudi 5 avril**, l'après-midi. Les familles sont attendues pour participer à cette demi-journée festive. Les inscriptions en PS pour les nouveaux élèves débiteront après les vacances d'avril.

Plusieurs stagiaires sont venus à l'école durant ce trimestre, certains sont encore présents en ce moment : il s'agit d'étudiants de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

### **Activités Pédagogiques Complémentaires : APC**

-Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

-Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

-Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

-Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Pour les élèves de Petite Section : quelques élèves seront sollicités dès la prochaine période.

Pour les élèves de Moyenne et de Grande Sections : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> période : travail sur la langue et la confiance en soi. Remédiation langue écrite/orale et mathématiques ; Connaissance des lettres et des chiffres.

Pour les élèves de CP : remédiation en lecture

Pour les élèves de CE1 : remédiation en lecture ; mathématiques et la compréhension écrite.

Pour les élèves de CE2 : remédiation en lecture et en mathématiques/ production d'écrits avec utilisation de l'outil informatique (blog de classe)

Pour les élèves de CM1 et CM2 : remédiation en lecture et en résolution de problèmes/ Travail sur la création d'exposés avec utilisation de l'outil informatique

### **Bilan des coopératives scolaires**

#### **Maternelle :**

**Fin février le solde était de 299.8 €.** L'argent dépensé depuis septembre a permis l'achat de petit matériel pédagogique ; les produits goûtés lors des découvertes gustatives ; les projets initiatives. Ces derniers -qui seront livrés prochainement- ont permis un bénéfice de 265 €.

#### **Elémentaire :**

**Fin février le solde était de 55 €.** Il est à noter que la base de Bellecin a déjà été payée en partie et que certains chèques de parents n'ont été encaissés. A l'issus de ces encaissements, le solde sera de **1490 €**. La coopérative a payé les places et le transport d'école au cinéma ; du petit matériel pédagogique ; des abonnements.

Un photographe viendra à l'école le vendredi 9 mars.

### **Intervention du Sou des écoles**

La parole est donnée à Madame Sandrine FONTAINE présidente du Sou des Ecoles.

Tous les bénévoles sont les bienvenus pour les trois manifestations à venir de cette année scolaire (et des suivantes !).

Mme Fontaine nous rappelle qu'il est important de respecter la date de retour pour les bons de commande des pizzas (Au plus tard 21/03).

24 mars : vente de pizza le matin

Chasse aux œufs l'après-midi

26 et 27 mai : Vide grenier (préparation le samedi et brocante le dimanche)

23 juin : kermesse

Ces trois manifestations auront lieu au château Lapalus.

## **Questions/ remarques des parents**

La parole est donnée aux représentants de parents.

134 questionnaires ont été rendus mais certains n'ont pu être pris en compte puisqu'ils ont été rendus trop tard.

Certaines questions n'ont pas été abordées puisque des réponses avaient déjà été données lors de précédents conseils d'école. Il est possible de les consulter sur le blog de l'école.

Il s'agit de :

- la programmation du cycle piscine ;
- la communication pour les parents séparés ;
- l'encadrement durant la récréation et la dangerosité de la cour de récréation ;
- la surveillance à 16h pour les élèves de l'élémentaire.

### **Ecole :**

**Certains parents rencontrent des difficultés de compréhension des livrets de compétences et souhaiteraient le retour aux notes.**

Le Livret Scolaire Numérique est un livret obligatoire, mis en place au niveau national. Il permet un suivi de l'élève durant sa scolarité jusqu'à la fin du collège. La présence de nombreux commentaires concernant les réussites et les difficultés des élèves dans les différentes disciplines donnent des informations précises sur les compétences de chaque enfant. Le retour des notes n'est pas prévu.

L'école repassera bien aux 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à la rentrée 2018.

### **L'équipement informatique de l'école :**

Chaque année, la Mairie équipe une classe d'un Tableau Blanc Interactif (TBI). Ce sera encore le cas à la rentrée prochaine.

Pour ce qui est des ordinateurs ou des tablettes, un projet est en cours de réflexion au niveau de l'équipe enseignante pour doter l'élémentaire d'une classe mobile (une douzaine d'ordinateurs ou de tablettes dans un meuble pouvant circuler de classe en classe). Ce projet coûte cher et le financement est à définir.

### **Mairie :**

#### **Question sur la propreté des toilettes**

Si certains questionnaires mentionnaient la saleté de celles-ci ; d'autres signalaient que la saleté des toilettes était due aux enfants eux-mêmes. La mairie a une nouvelle fois mentionné que les toilettes étaient quotidiennement nettoyées.

#### **Stationnement aux abords de l'école**

Des parents se plaignent une nouvelle fois des personnes se garant sur les trottoirs...

Les parents sont très contents de l'ouverture du portillon vers le parking de la salle des fêtes le mercredi à 12h et le vendredi à 16h.

### **SIGALE**

Certains parents jugent les activités du SIGALE un peu trop répétitives et trouvent longue la période sur laquelle les enfants sont inscrits.

Avec le retour à la semaine des quatre jours, l'offre du SIGALE sera modifiée.

### **Etude**

Les parents sont très contents que l'étude soit surveillée par l'équipe éducative.

### **Cantine**

Beaucoup de remarques négatives concernant le personnel encadrant.

La mairie renouvelle son personnel actuellement et tache de trouver des personnes bienveillantes.

Des questions concernant l'absence de remboursement en cas de maladie ou de la majoration des prix si le repas n'avait pas été réservé ont de nouveau été posées.  
Les réponses se trouvent sur les anciens comptes-rendus des conseils d'école.

La séance a été levée à 20h.

Anne Sophie Solimeo

Secrétaire

Catherine GUERIN

Directrice